

## Conseil municipal 31 janvier 2014

### 1) Mobilier nouveaux locaux

Après présentation des différentes propositions chiffrées proposées par la commission « mobilier des futurs locaux », c'est le devis présenté par CAMIF Collectivités qui a été retenu : 7 589 € HT pour la bibliothèque, 2 165 € HT pour la mairie annexe.

Les prochaines élections municipales pourront ainsi se dérouler dans la mairie annexe.

La bibliothèque/espace culturel sera installée courant avril pour être opérationnelle début mai.

### 2) Déplacement des Services techniques

Le conseil municipal valide le projet définitif : 78 500 € HT afin qu'il puisse être inscrit au budget 2014. Une subvention au titre de la DETR a été demandée, demande validée par la DDT.

Le permis de construire vient d'être accordé. Le Conseil peut ainsi mandater le maître d'œuvre pour qu'il rédige les documents nécessaires à l'appel d'offres qui sera lancé auprès des entreprises.

L'ouverture des plis pourrait ainsi avoir lieu début avril et les travaux commencer en mai.

### 3) Aménagement des extérieurs autour de la nouvelle annexe de la mairie

Ingénierie 70 ne nous a pas encore remis l'avant-projet. De toutes façons, les travaux ne pourront pas être réalisés avant l'automne.

### 4) Emplois

L'emploi CAE (pris en charge à 90% par l'état) envisagé pour les bibliothèques (école et communale) ne sera recruté qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai pour une durée de 6 mois.

-La mission locale nous propose un emploi SIFA (entièrement pris en charge par l'état) pour un jeune de Corbenay : Jonathan ROUSSEAU, emploi d'une durée de 3 mois. Le Conseil municipal accepte de prendre celui-ci du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.

### 5) Achat/vente de terrains

Le terrain racheté à Mlle Mougenot sera divisé en 4 parcelles. Les parcelles centrales seront desservies par deux chemins, l'un depuis la rue de la Gare le long de la propriété Porteret, l'autre depuis la rue Georges et Pierre Henry le long de la propriété Lassauce.

-Quelques parcelles forestières nous sont proposées à l'achat. Une estimation de celles-ci sera envoyée à la famille.

-Suite au décès de Monsieur Devoille, l'achat de ses propriétés au centre bourg nous est proposé. Le Conseil décide de ne pas se porter acquéreur.

### 6) Divers

Nous avons accepté d'être maître d'ouvrage pour que la convention amiable signée entre la CFP et la fédération départementale de pêche puisse être suivie d'effet. La CFP ayant rompu cette convention, nous nous retirons du dossier.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis des entreprises Voynier et Clean service pour l'entretien annuel de la zone commerciale et le balayage des rues du village.

GrDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel, modernise la gestion de son réseau en installant de nouveaux compteurs à ses abonnés (compteurs communicants). Pour ce faire, GrDF a besoin d'installer un concentrateur sur un point haut (à définir) de la commune. Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec GrDF pour l'installation de cet appareil de gestion.

Le conseil municipal ayant pris connaissance du redécoupage cantonal envisagé apporte son soutien aux communes de notre bassin de vie qui souhaitent voir engagée une nouvelle réflexion.